



# ABAFIM PRESTIGE



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

Mme POMART VANHOVE

Tél. : 06.44.94.41.79

Inscrit au RCS de Tarbes

Siret : 494 093 67

Inscription au registre  
 des Mandats N°AF23992

## MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE

Je / nous soussigné(s),

Nom(s) : SALVAGE Prénom(s) : Brigitte

Date et lieux de naissance : le 11/03/1957 à SAINT-GIRONS 09200

Veuve Profession(s) : Retraitée

Demeurant(s) : Château d'Izaute 32110 CAUPENNE - D'ARMAGNAC

Téléphone: 06 86 16 03 54 Adresse mail: [brigitte.salvage@wanadoo.fr](mailto:brigitte.salvage@wanadoo.fr) *hotmail.fr*

N° de Carte Nationale Identité: 120232200230

Agissant ~~conjointement et solidairement~~ en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour son/leur propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatos par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².) CHATEAU D'IZAUTE, 32110 CAUPENNE-D'ARMAGNAC. Domaine de 2 100 m² habitable, le Château de plus de 900m² habitable, un bâtiment (ancienne écurie) transformé en chambres d'hôtes de haut standing, une maison d'habitation 260m² + 140m² aménageables, un pool-house 100m² et sa piscine sur un parc de 7Ha respectant l'histoire du site et 14Ha de terrain et bois. Parcelles : 000/AT/97 de 2184 m², 000/AT/98 de 2357 m², 000/AT/101 de 13200 m², 000/AT/103 de 5265 m², 000/AT/104 de 2130 m², 000/AT/107 de 3901 m², 000/AT/108 de 966 m², 000/AT/102 de 859 m², 000/AT/71 de 3526 m², 000/AT/72 de 18070 m², 000/AT/73 de 23050 m², 000/AT/81 de 4250 m², 000/AT/82 de 53180 m², 000/AT/83 de 9145 m², 000/AT/96 de 27735 m², 000/AT/109 de 16690 m², 000/AT/110 de 11120 m², 000/AT/111 de 6696 m², 000/AT/177 de 150 m², 000/AT/74 de 3475 m², 000/AT/100 de 8640 m², 000/AT/99 de 372 m², soit une totalité de 216 961 m².

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître François RAMES 12203 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE

### Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître ..... à .....

**CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.**

Clause particulière : prix fixé par le vendeur

Signature client :

**Prix :** Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (chiffres) : 1 858 000 €,

(lettres) : un million huit cent cinquante huit mille euros.

Dont le Prix net propriétaire(s) : 1 747 200 €

**Honoraires:** nos honoraires fixés à 6 % TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ...).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 110 800 €,

(lettres) : cent dix mille huit cent euros.

**Plus-Values et T.V.A. :** les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.